



J'ai été dupé par ma compagne

Par **Tcheko**, le **12/05/2014** à **03:13**

Bonjour...rnje suis un étranger de 32 ans...rnEn 2012, je suis venu sur le territoire français dans le cadre d'une mission pour le compte de l'entreprise qui m'employait dans mon pays, et durant cette mission, j'ai été séduit par une jeune française qui ne m'a pas trop laissé le choix car j'en suis éperdument tombé amoureux.rnConquis,nous nous sommes lié d'affection au point où j'ai juste envoyé les résultats de ma mission d'ici auquel j'ai joints ma démission.rnA titre d'information, je suis entré sur le territoire français avec un visa court séjour.rnSachant conjointement que je me serai retrouvé en situation irrégulière, nous avons fait un enfant (mon premier et son deuxième) auquel je ne vous cacherai pas que étant mon premier je m'y suis attaché corps et âme.rn[s]Début du calvaire:[/s] Déjà, durant la grossesse, après avoir assuré tous les frais puisqu'il y avait des procédures qui traînaient et les factures il fallait bien les payer, la fille m'a annoncé au bout de 7mois que je n'étais pas le géniteur, puis est revenue sur sa décision en affirmant le contraire. j'ai dû reconnaître l'enfant 3 mois après sa naissance, nous avons vécu ensemble juste 6 mois et la fille m'a foutu à la porte sans raison apparente (je maintiens, oui sans raison aucune). je me retrouve donc en situation irrégulière, je vis chez ma tante et je ne sais sur quel pied danser. L'enfant porte mon nom et je crois que le fille s'accroche aux aides qu'elle touche et s'en fiche de savoir ce que j'endure (puisque'elle c'est remise en couple avec quelqu'un d'autre)...rnje me retrouve donc dans une situation vraiment difficile, mon fils (que j'adore) me manque, je vais le voir quand je réussis à trouver les moyens d'y aller aller naturellement avec des cadeaux et je ne manque même pas souvent l'occasion de faire des courses chez cette fille puisqu'elle vit au dépend des "Resto du coeur" (vous imaginez dans quelle situation vie mon fiston).rnJe souhaite savoir ce que je peux faire parce que je me retrouve pieds et mains lier... Je souhaite m'occuper de mon fils et en avoir la garde, je souhaite travailler et je souhaite avoir une situation administrative stable pour réaliser les premiers cités...rnAidez moi s'il vous plait... MERCI

Par **cocotte1003**, le **12/05/2014** à **03:57**

Bonjour, l'abord vous saisissez le jaf du tribunal dont dépend la résidence de l'enfant pour demander un droit de visite, pour fixer le lieu de résidence de l'enfant, la pension alimentaire pour son éducation.... pour l'instant, aucun droit de visite n'étant fixé, la mère est dans son droit de refuser que vous voyez votre fils. Pour demander avec succès, il faut, en autre, démontrer au juge que vous êtes capable d'élever l'enfant. Quel age a cet enfant ?
Cordialement

Par **Tcheko**, le **12/05/2014** à **04:02**

Merci pour votre vitesse de réaction Cocotte1003; mon fils à 1an et 2mois...rnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le **12/05/2014** à **04:23**

Bonjour, prenez un avocat pour défendre votre cause devant le jar. Envisagez une garde alternée en habitant proche de la mère. N'oubliez pas qu'il vous faudra un travail, un domicile avec une chambre pour votre fils et surtout démontrer que vous êtes capable de vous en occuper, cordialement

Par **Tcheko**, le **12/05/2014** à **04:38**

Mais Cocotte1003, je suis actuellement dans l'incapacité de me prendre un appartement puisque je n'ai pas une situation administrative stable, (en d'autre terme je suis un sans papier)... Elle vit en Moselle avec l'enfant et moi dans l'Yonne... Je réussis à me faire quelques billets grâce a certain boulot non déclarés, pourtant j'ai le CV assez étayé pour des prétentions salariales plus juteuses (infographiste)...